



Tout changer ou presque...

Pour mieux attaquer le monde du travail

Les dernières mobilisations, 10, 18 septembre et le 2 octobre, avec 2 millions de grévistes en cumul, ont continué de porter la revendication d'abrogation des 64 ans.

La CGT, comme les salariés, veut bloquer la réforme, c'est-à-dire geler l'âge départ légal et le nombre de trimestres pour gagner ensuite l'abrogation.

Les annonces du 1^{er} ministre ne sont que leurre et duperie :

Il ne s'agit pas d'une suspension, mais d'un simple report jusqu'en 2027, avec une reprise programmée dès 2028.

Le point positif reste que certaines personnes pourront bénéficier d'une retraite légèrement anticipée dans le cadre de la validation de l'Assemblée nationale.

A Mérignac cela représente 163 agents contractuels et titulaires, effectifs Ville et CCAS confondus.

Le budget présenté est la destruction de notre Sécurité sociale et de notre système de santé public.

Régressions sociales contre les salariés malades ou accidentés :

Limitation des arrêts maladie à 15 jours, avec obligation de consulter à nouveau le médecin pour toute prolongation.

Restriction des arrêts longue durée (au-delà de 6 mois), sauf « situations aiguës »

Limitation à 4 ans des arrêts pour accident du travail ou maladie professionnelle, alors qu'il n'existe aujourd'hui aucune limite.

Suppression de l'avis du médecin du travail pour la reprise après un congé maternité.

Renforcement des contrôles sur les arrêts maladie.

Création d'une participation forfaitaire sur les consultations des chirurgiens-dentistes, calquée sur celle des généralistes.

Nouvelle franchise sur les dispositifs médicaux (lunettes, prothèses, pacemakers, pansements...).

Hausse des franchises médicales sur les transports de patients

Des attaques directes contre les retraités et les plus précaires :

Sous-indexation des pensions de 0,4 point par rapport à l'inflation jusqu'en 2030, entraînant une baisse mécanique du pouvoir d'achat des retraités.

Cumul emploi-retraite "simplifié", en réalité pour obliger les retraités à retravailler afin de compenser la baisse de leurs pensions.

Suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions
Année blanche pour plusieurs prestations sociales (invalidité, allocations familiales, etc.).

Réduction des droits des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie

Fiscalisation des indemnités journalières des personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) et durcissement des critères d'accès pour réduire le nombre de bénéficiaires.

Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie limité à +1,6 %, bien en dessous des +3,4 % de l'an dernier. Budget dramatiquement insuffisant.

Révisions du financement des EHPAD et des services d'aide à domicile pour ouvrir davantage la porte au secteur privé lucratif.

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale conditionne en plus les financements des hôpitaux à une logique de rentabilité **les conséquences seront catastrophiques pour un système de santé déjà à l'agonie**

Pour la CGT, un seul mot d'ordre :

Abrogation de la réforme des retraites de 2023 (CGT porte 60 ans avec 37.5 annuités avec une pension calculée sur les 10 meilleurs années)

Abrogation des lois de financement de la Sécurité sociale d'austérité

Financement des services publics et de la Fonction publique

Abandon du jour de carence, rétablissement pour toutes et tous du versement à 100% de la rémunération des agents



Justice Fiscale

Répartition des richesses

C'est notre argent, c'est notre avenir !